

5^{ÈME} CHAPITRE

LA FONTE BRUTE DEVIENT UN PRODUIT COMMERCIAL

La correspondance et le Journal révèlent qu'une partie de la production de fonte est commercialisée ; les tonnages expédiés et les destinations montrent qu'il ne s'agit pas de lots occasionnels mais de marchés établis pour une certaine durée.

Une telle orientation marque un retournement de la politique menée jusqu'alors dans cet établissement en direction des produits semi-finis et de la valeur ajoutée. Elle vient même à rebours des recommandations formulées par les ingénieurs des Mines en faveur de la métallurgie de transformation et suivies par les maîtres de forges et fondeurs produisant de la tôle, du fil de fer, de la fonderie de moulage, sans parler de la fonderie d'art et d'ornement.

La question se pose donc de savoir pourquoi Jules Rozet s'est mis à commercialiser des fontes brutes, à partir de quand, en quelles quantités et pour quels clients.

1°) De 1823 à 1832, des marchés occasionnels

Dans le premier tiers du XIXe siècle, les maîtres de forges du Clos Mortier n'ont pas comme objectif de vendre des fontes. A l'échelle du département il en est de même et les rapports administratifs établis à cette époque ne parlent que de commerce des fers, pas de fontes.

Sous Jean-Hubert Rozet, la seule préoccupation est d'écouler des fers marchands et de la fenderie. A ses débuts, son neveu n'agit pas autrement et s'il lui arrive d'envoyer quelques gueuses chez un confrère, c'est uniquement à titre de dépannage¹ ; hormis ces cas exceptionnels, relevés dans par la correspondance, le Journal ne fait aucune mention de vente de fonte brute.

Pour la première fois depuis que Jules Rozet dirige le Clos Mortier en personne, le Journal fait état au mois de janvier 1826 d'un marché de fontes, à destination du Midi. Il en signale d'autres les mois suivants, expédiés par petits lots vers Châlons-sur-Marne et Paris. Le mouvement se développe et devient assez consistant pour être classé par grandes destinations.

En Champagne et dans le Barrois, le marché de la fonte fait maintenant l'objet de propositions et de demandes dépassant le seul échange de bons procédés. Ayant peut-être eu vent que Muël-Doublat achetait des fontes en Haute-Marne, Jules Rozet lui propose un lot de 25.000 kg. Mais le maître de forges d'Abainville répond qu'il vient d'acquérir 300.000 kg de fontes grises « de roche » à 180 francs rendues chez lui et qu'à 170, il ne ferait pas une affaire avec les fontes « 1/2 roche » du Clos Mortier. Rozet n'insiste pas, il a été trop gourmand et ne prend pas la peine de répondre (on ne trouve pas la mention habituelle de la date de réponse écrite de sa

main, ce qui est absolument exceptionnel)⁶⁴⁰. Assez originale est la demande de Danelle, maître de forges à Montreuil-sur-Blaise, de prendre 100.000 kg de fonte sur place à 140 F. Au Clos Mortier, on estime qu'il y a erreur sur le prix, et on refuse. Ce à quoi Danelle entreprend de démontrer que son prix est judicieusement établi et que Rozet pourrait y trouver un intérêt, pas très élevé reconnaît-il, mais non négligeable au moment où se profile une baisse⁶⁴¹.

On ne sait pas comment Jules Rozet trouve un petit débouché dans l'une des forges anglaises les plus importantes de Paris, Manby & Wilson, (à Charenton) qui lui commande quelques petites gueuses ou « gueusets » entre avril et octobre 1826. Deux lots de 25.000 kg sont expédiés au courant du mois d'octobre, mais ils ne sont pas suivis d'autres envois⁶⁴².

Un courant un peu plus substantiel s'amorce avec le Midi. Cela commence avec une livraison chez un commissionnaire de Gray, la maison Gurnel, et se poursuit avec la société Berthier-Picard : après avoir pris ses renseignements en mars 1827, celle-ci commande de la fonte en gueuses à livrer sur la place de Gray par Gurnel. Les expéditions, 150 tonnes environ, sont effectuées de mai à décembre 1827⁶⁴³. Mais là non plus, ce marché n'est pas renouvelé.

Fontes expédiées à Berthier-Picard en 1827 et livrées à Gray	
<i>Source : A..D. Haute-Marne, 50 J, Journal</i>	
Année 1827	Quantité livrée à Gray
Mai	65.588 kg
Juillet	?
Septembre	21.665 kg
Octobre	4.883 kg
Novembre	39.602 kg
Décembre	1.412 kg
Total	133.150 kg

Le Clos Mortier reçoit aussi une demande du Nord de la France, de la part de Leclercq Sézille. Ancien associé de l'usine de Raismes, ce fabricant explique qu'il vient de monter d'importants laminoirs dans cette même localité et qu'il a besoin de fonte en « saumons » pour les alimenter. Comme le Clos Mortier ne connaît pas à cette époque ce type de conditionnement, l'affaire n'a pas lieu⁶⁴⁴.

Somme toute, les ventes de fontes brutes restent irrégulières et ponctuelles. C'est que le

² : A.P.V.M., Muel-Doublat, maître de Forges d'Abainville, par Ligny (Meuse) à Rozet, N° 2.069, 18 Xbre 1826.

⁶⁴¹ : Ibid., Danelle à Rozet, 15 mars 1827.

⁶⁴² : Ibid., Fonderies et Forges de Charenton à Rozet, 12 juin, 31 juillet, 9 août, 18 et 30 septembre 1826.

⁶⁴³ : - A. D. Haute-Marne : 50 J, Fonds Rozet, Journal 1827. - A.P.V.M., Berthier Picard à Rozet, 27 Mars 1827.

⁶⁴⁴ : A.P.V.M., Valenciennes, 21 juillet 1828, Leclercq-Sézille à Rozet et Deminuid, maîtres de forges au Clos Mortier (Haute-Marne).

surplus de gueuses produites par le haut-fourneau du Clos Mortier et commercialisables en dehors de la Haute-Marne du Nord est encore modeste et ne peut guère donner lieu à un courant commercial régulier. Il se tarit même entre 1828 et 1833, le Journal du Clos Mortier ne signalant plus aucune expédition de fonte brute ni même de fonte de moulage, ce qui s'explique par la crise du bois. Mais même avec la baisse amorcée sur le prix des coupes de taillis au début des années 1830, Jules Rozet a encore bien du mal à assurer l'approvisionnement en charbon de bois de son unique haut-fourneau. Contraint de le faire marcher au ralenti et même de le laisser chômer plusieurs mois de suite à quelques reprises, il en est réduit à quémander auprès de ses confrères quelques maigres charges de fontes afin d'alimenter le plus régulièrement possible ses feux d'affinerie au charbon de bois et ne surtout pas interrompre le roulement de sa filerie.

Pourtant la demande est bien là. Les forges à la houille du Midi réclament de la fonte au bois mais Rozet ne réussit à leur en fournir autrement qu'en petite quantité. Les 19.968 kg de « saumons » fabriqués au mois de novembre 1829 leur sont peut-être destinés. A la question posée par la Direction Générale des Ponts et Chaussées et des Mines de savoir si le Clos Mortier expédie de la fonte vers les forges à la houille, Jules Rozet répond qu'il n'a pas fabriqué de fontes pour elles, sauf un petit lot de 8.540 kg expédié par un commissionnaire de St-Dizier⁶⁴⁵. C'est tout à fait négligeable par rapport à une production totale de fonte qui s'élève à 352.930 kg pour l'exercice du 1^{er} juillet 1829 au 30 juin 1830.

Après ce qu'on peut appeler de simples balbutiements ou frémissements, la vente des fontes brutes trouve un premier développement dans la décennie débutant en 1833 avant de s'épanouir plus nettement à partir 1843.

2°) Des fontes brutes, pour quoi faire ?

Avant d'étudier ces nouvelles périodes, il importe de se poser quelques questions : quelles sont les caractéristiques des fontes brutes produites par Jules Rozet, qu'ont-elles de particulier, pourquoi se vendent-elles de mieux en mieux ? Pour cela, on dispose de plusieurs éléments de réponse. Le premier a trait au type de fonte produite (blanche, grise ou noire), le second à la terminologie utilisée pour leur conditionnement, le troisième à la géographie et au type de clientèle.

Jules Rozet produit surtout de la « fonte noire ». C'est ce qualificatif qui revient le plus souvent dans les documents : on le relève à 53 reprises dans la correspondance. Ensuite viennent la « fonte blanche » (38 fois) et la « fonte grise » (32 fois, en comprenant « truitées » et « truitelées »). La première place obtenue par la fonte noire s'explique aisément, car cette qualité est la meilleure pour la tréfilerie⁶⁴⁶. L'Ingénieur des Mines note en 1849 que le Clos Mortier produit aisément des fontes grises et assez facilement des fontes noires. Ces dernières nécessitent

⁶⁴⁵ : A.P.V.M., Rozet à Direction générale des Pontes et Chaussées et des Mines, Chaumont, 18 novembre 1830.

un coup de main assez particulier⁶⁴⁷ car il faut ajouter de l'escarbille pour contrebalancer la trop forte proportion d'essences de bois blancs dans la confection du combustible⁶⁴⁸. Selon l'Ingénieur, il a été impossible d'obtenir de la fonte blanche sans soumettre le fourneau à des accidents, à cause de la nature réfractaire des minerais utilisés (Mont Gérard, Bettancourt et Belle Faysse)⁶⁴⁹.

Jules Rozet paraît surmonter cette difficulté et on le voit poursuivre ses expéditions de fonte blanche à divers maîtres de forges (Paris : Magne, 1852, 1853 ; Davidson, 1848, 1853. Midi, 1851. Nord, Dumont à Raismes, 1849). Il écrit à l'un d'eux qu'il fabrique tout exprès des fontes particulièrement blanches destinées à être mélangées aux fontes à la houille dans les fours à puddler : elles favorisent la décarburation des fontes noires ou grises, facilitent le travail des ouvriers, rendent l'opération un peu plus rapide, le tout sans consommer plus de charbon. Il précise que cette fonte très blanche n'est pas faite pour être employée seule. A un autre client, il rappelle que ces fontes sont élaborées à partir de minerais de première qualité, sans coke ni escarbille, ce qui est extrêmement rare dans la région, selon lui⁶⁵⁰.

Somme toute, Rozet et de Ménilson fabriquent dans leurs hauts-fourneaux du Clos Mortier et d'Eclaron des fontes noires, grises et blanches, avec une préférence pour les premières, destinées à la tréfilerie. L'élève-ingénieur Pigeon note lors de son passage en 1836 que le haut-fourneau n° 1 travaille en fonte blanche truitée pour les fours à puddler de Marnaval et le n°2 en fonte grise pour la fabrication des fers marchands et du fil de fer au Clos Mortier⁶⁵¹.

La terminologie du conditionnement utilisée par Jules Rozet fait apparaître trois mots différents : « gueuses », « saumons » et « sapots ». Jusqu'en 1833, Jules Rozet vend toujours ses fontes sous la forme de gueuses (le conditionnement en gueusets est trop petit et ponctuel pour être retenu ici). En Haute-Marne, les gueuses ont une section triangulaire et pèsent environ 1.000 kg (Pierre Béguignot). La correspondance du Clos Mortier nous apprend qu'elles peuvent être coulées soit dans le gravier soit dans le sable (le client compte que la perte de sable pendant le transport équivaut à 5 kilos par mille⁶⁵²). Parfois il arrive que le poids unitaire des gueuses soit bien supérieur, allant jusqu'à 2.500 ou 2.600 kg⁶⁵³. Mais cela semble exceptionnel et la règle

⁶⁴⁶ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, 9 septembre 1833, Rozet à Adam, Marnaval.

⁶⁴⁷ : A.P.V.M., Mandonnet à Rozet, 18 septembre 1833 : Mandonnet conseille à Jules Rozet de commencer avec un très faible dose d'escarbille sous peine d'avoir de la fonte excessivement noire ; la mine reste suspendue car elle ne peut traverser la charge de charbon et elle arrive pendant un certain temps en moins grande quantité au creuset.

⁶⁴⁸ : E.N.S.M.P., M 1839 (243) L. GUILLEBOT, op. cit., p. 26 : Les maîtres de forges de Haute-Marne doivent faire des adjonctions d'escarbille pour contrebalancer la trop forte proportion de charbon de bois blanc.

⁶⁴⁹ : A.D. Haute-Marne, 130 S 194, pièce 203, Rapport de l'Ingénieur en chef des Mines, Chaumont, le 18 octobre 1849.

⁶⁵⁰ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Rozet à Lagoutte, 15 déc. 1850. Rozet à Bougueret & Cie, 20 mars 1854.

⁶⁵¹ : E.N.S.M.P., J 1836 (49), PIGEON, *De l'industrie du fer en Haute-Marne*, p. 56 et suiv..

⁶⁵² : A.P.V.M., Muel-Doublat à Rozet, 18 décembre 1826, n° 2.069. Mandonnet à Rozet, 12 juin 1833.

⁶⁵³ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Le Clos Mortier, le 15 juillet 1830, Féron, régisseur, à Rozet, de présent chez Mr Massenat, négociant, rue de Ventadour n° 9, Paris.

commune est de s'en tenir à 1.000 kg⁶⁵⁴. Des commandes et des expéditions continuent à être formulées sous cette appellation, mais le mot « gueuse » disparaît de la correspondance en 1842⁶⁵⁵.

Le terme de « saumon » est utilisé dans la correspondance du Clos Mortier à partir de 1833 (le Journal mentionne bien la fabrication de 19.968 kg en saumons au mois de novembre 1829, mais c'est un cas absolument isolé). Le saumon correspond à un conditionnement particulier : le lingot de fonte est calibré pour être introduit directement dans un four à puddler. Les saumons du Clos Mortier ont en général un poids de 33 kg. Une précision s'impose ici : il arrive parfois que le Clos Mortier expédie de la fonte destinée au moulage sous l'appellation de saumons, ce qui prête à confusion avec les saumons de fours à puddler ; toutefois il ne peut y avoir d'erreur dans la mesure où Jules Rozet précise qu'il s'agit de « saumons de 2^e fusion »⁶⁵⁶.

Enfin, à partir de 1844, le vocabulaire de la correspondance du Clos Mortier s'enrichit d'un nouveau mot, celui de « sapot ». La première mention pouvant déboucher sur une explication précise correspond à un lot « de fonte à refondre » pour les fonderies de Cousances-les-Forges⁶⁵⁷. Le fait que ce terme apparaisse en 1844 ne veut pas dire que l'objet désigné n'existait pas avant cette date sous la même forme et pour la même utilisation. On le voit bien en 1833 quand Jules Rozet proposait à un fondeur parisien de lui vendre « quelques saumons propres au moulage de 2^e fusion ». Encore là subsiste-t-il un doute quant à la taille, doute qui n'est plus permis en 1839 quand Jules Rozet offre « quelques mille kg de fonte très noire propre à refondre, en « petits saumons »⁶⁵⁸. Le mot « sapot » apparaît plus souvent dans la correspondance quelques années plus tard, en 1848 (18 fois), en 1849 et 1850 (30 et 34 fois). Il se développe en 1851 (53 fois), en 1853 (78 fois) et surtout en 1854 (170). Après le milieu de l'année 1855, les registres de correspondance n'existent plus et il n'est plus possible de faire de comptage.

Le conditionnement en sapot serait-il plus particulièrement lié à un type de fonte ? En passant en revue toutes ses occurrences dans la correspondance du Clos Mortier, on est conduit dans un premier temps à répondre par la négative. Cependant on constate que si quelques expéditions de sapots sont faites en fonte blanche, la très grande majorité l'est en fonte grise et surtout en fonte noire. Dans ce dernier cas, il est précisé qu'il s'agit de « fonte à refondre ».

Le mot « sapot » intrigue car on ne le trouve ni dans l'ouvrage de Pierre Béguignot, ni

⁶⁵⁴ : Ibid., 18 septembre 1840, Rozet et de Ménilson à M. Rostaing, Louvemont

⁶⁵⁵ : Après cette date, elle n'apparaît plus que dans l'expression « mère gueuse » qui désigne la fonte obtenue au moment de la coulée dans la rigole principale qui alimente de chaque côté les alvéoles placées en travers et où se moulent les saumons (Jacques CORBION, *Le Savoir Fer, Glossaire du haut-fourneau*, 3^e édition, 1989).

⁶⁵⁶ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Rozet à Perrier Frères, Fabricants de machines à Chaillot, 5 octobre 1833.

⁶⁵⁷ : Ibid., 2 septembre 1844, Rozet à Lacombe, commissionnaire à St-Dizier.

⁶⁵⁸ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet à Chanlaire, Brousseval, 7 octobre 1839.

dans le volumineux et très approfondi glossaire de Jacques Corbion, édition de 1989. Il ne fait pas partie non plus du vocabulaire utilisé et traduit de l'Anglais par Georges Dufaud en 1817 et n'est pas mentionné dans le lexique établi par Annie Laurant en 1995⁶⁵⁹. L'élève-ingénieur Lebleu n'utilise ni « saumon » ni « sapot » et parle de « gueusets » d'environ 60 kg⁶⁶⁰. Faut-il penser que le terme « sapot » est d'usage purement local et qu'il n'est pas utilisé dans les autres régions ? Pourtant, ce mot n'était pas inconnu de Jacques Corbion, et sur sa demande je lui proposais la définition telle qu'on peut tirer de la correspondance du Clos Mortier, à savoir qu'il désigne un morceau de fonte à refondre, d'un poids généralement inférieur au saumon et se tenant aux environs de 22 kg. Jacques Corbion acceptait cette définition, mais disait en réponse ne pas en connaître l'étymologie. Le registre des copies de lettres du Clos Mortier donne peut-être une piste, celle d'une origine anglaise : « Nos sapots habituels sont coulés sous la forme des sapots anglais et sur le modèle tracé par M. Hyppolite Vivaux lui-même. »⁶⁶¹.

En tout cas, « sapot » revient de multiples fois dans les lettres adressées à des clients extrêmement variés. Il ne suscite aucune question ou demande d'explication de leur part, que ce soit à Paris, en Lorraine, dans le Nord et en Picardie, dans le Midi et en Bourgogne du nord. Dans ces conditions on peut penser que son emploi était courant bien au-delà des limites de la seule Champagne métallurgique.

Quant à la géographie et au type de clientèle, la correspondance et les registres du Clos Mortier sont clairs : une part grandissante des fontes produites par Rozet et de Ménilson dans les années 1830, 1840 et 1850 sous forme de gueuses, de saumons ou de sapots, n'est pas destinée à leurs propres usines mais commercialisée en Champagne d'abord et dans d'autres régions ensuite.

Ce faisant, Rozet et de Ménilson vont, une nouvelle fois, à contre-courant de la tendance générale. En 1839, l'élève-ingénieur Guillebot engageait la Haute-Marne à transformer elle-même ses fontes au lieu de les expédier brutes « au loin »⁶⁶². Les ingénieurs des Mines de ce département incitent les maîtres de forges à aller dans le même sens en élaborant eux-mêmes divers produits semi-finis ou finis. Ils ne se contentent pas d'indiquer une piste à suivre. Ils donnent des avis expressément favorables à la construction de la nouvelle génération de forges anglaises en Haute-Marne : « La Forge de St-Dizier offrira un utile débouché aux nombreux hauts-fourneaux du département de la Haute-Marne où les minerais de fer sont si riches et si

⁶⁵⁹ : Annie LAURANT, *Des fers de Loire à l'acier Martin, maîtres de forges en Berry et Nivernais*, 1995, p. 191-207.

⁶⁶⁰ : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, op. cit., Description des usines du Clos Mortier, pp. 47 et suivantes.

⁶⁶¹ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 9 février 1854, Rozet et de Ménilson à M. à Muel Wahl et Cie.

⁶⁶² : E.N.S.M.P., L. GUILLEBOT, M 1839 (243), *Voyage dans le département de la Haute-Marne*, p. 68.

abondants.⁶⁶³ » En 1855, l'un d'entre eux, ne voyant aucun motif de s'opposer à la construction d'un nouveau haut-fourneau à St-Dizier, laisse percer un regret en disant : « Actuellement, on peut encore augmenter la production de fer en barres du département : il faut y consommer la fonte qu'on y exporte jusque là.⁶⁶⁴ »

A qui Rozet et de Ménilson vendent-ils leurs fontes ? Ici, il faut bien distinguer les clients de saumons et les clients de sapots. Les premiers veulent de la « fonte à fer » pour leurs fours à puddler, les seconds veulent de la « fonte de 2^e fusion » ou « fonte à refondre » pour leurs cubilots. Au premier rang des consommateurs de saumons, on relève quelques grandes forges anglaises du Midi comme celles de St-Etienne ou de St-Chamond, ainsi que certains établissements de Lorraine. J.-B. Silly signalait l'existence de ces axes de commercialisation : « Sur les 90.000 tonnes [de fonte] produites par la Haute-Marne, 20 à 25.000 tonnes partaient dans le Midi et la Moselle. Même Terrenoire en consommait paraît-il !⁶⁶⁵ »

Dans le groupe des consommateurs de sapots, on relève les noms de quelques établissements réputés en Champagne et en Lorraine pour leurs fontes d'art et d'ornement, tels Sommevoire, Tusey ou Le Val d'Osne. On remarque aussi les raisons sociales d'entreprises ayant laissé un nom dans la construction de machines textiles et de machines à vapeur, comme les maisons Calla, Cavé, Farcot à Paris, et Graffenstaden en Alsace. La notoriété dont elles jouissent fait penser que Jules Rozet est parvenu à un niveau de qualité assez élevé pour satisfaire des clients de ce niveau.

D'annexes et temporaires qu'elles étaient au début, la fabrication et la vente des fontes deviennent donc des activités essentielles au moins au même titre que le fil de fer si ce n'est plus : Jules Rozet le reconnaît en disant qu'un tiers de sa fonte est consommé sur place au Clos Mortier, et les deux autres tiers vendus à l'extérieur de la Champagne⁶⁶⁶. L'étude de la commercialisation des fontes du Clos Mortier doit commencer par la Champagne puis s'étendre aux autres régions, en gardant à l'esprit que les fontes à fer et les fontes à refondre vont à des entreprises bien différentes les unes des autres, et qu'un décalage chronologique de fabrication sépare l'apparition de ces deux types de fonte au Clos Mortier.

3°) Le développement des ventes en Champagne métallurgique (après 1833)

Le conditionnement en saumons ne fait pas disparaître tout de suite celui en gueuses, moins cher et réclamant moins de soin. En novembre 1833, la différence est de l'ordre de 10

⁶⁶³ : A. D. Haute-Marne, 130 S 194, pièce 187, Rapport de l'Ingénieur en chef des Mines sur la demande de MM. Adam et Huin & Cie en permission d'établir une forge à l'Anglaise à St-Dizier, 29 juin 1850

⁶⁶⁴ : A. D. Haute-Marne, 130 S 195, pièce n° 82, Avis de l'Ingénieur en chef, 12 avril 1855.

⁶⁶⁵ : J.-B. SILLY, *La sidérurgie française et les traités de 1860*, R.H.S., 1961.

⁶⁶⁶ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, 25 mars 1840, Rozet au Sous Préfet de Wassy : « Toutes les fontes produites à Eurville sont consommées sur place, tandis qu'au Clos Mortier, c'est seulement 1/3. Les deux autres tiers sont expédiés l'un vers le Midi, l'autre sur Paris et le Nord. ».

centimes environ, ce qui met la gueuse à 150 francs et le saumon à 160⁶⁶⁷. Les clients en demandent de plus en plus : le mot « gueuse » n'apparaît plus que 8 fois en tout pendant la période de 1833 à 1842, celui de « saumons », 68 fois. Comme la plupart des expéditions sont faites sans plus de précision que celle de « fontes », sans savoir s'il s'agit de gueuses ou de saumons, sans pouvoir établir à chaque fois s'il s'agit de fonte noire, grise, truitée ou blanche, il paraît plus judicieux de définir la clientèle en fonction de la destination géographique que du type de fonte.

La date de 1833 est un moment-charnière. En effet, la location du Fourneau d'Eclaron qui ne produit et ne vend que de la fonte, met Jules Rozet en position d'entrer dans le circuit de commercialisation des fontes. Pourtant, à l'entendre se plaindre auprès de la Maison d'Orléans, il n'écoulerait rien dans les environs⁶⁶⁸. C'est inexact. En effet il doit tenir les engagements de ses prédécesseurs. De plus, la demande locale de fonte pour les fours à puddler ou pour les fonderies est forte, on peut même dire pressante. A titre d'exemple, Adam & Drouot (Marnaval) en sont presque à implorer, disant être à court de fonte, leurs trois hauts-fourneaux (deux à Marnaval, et un à Allichamps dans la vallée de la Blaise) ne parvenant pas à produire les 7.000 kg réclamés quotidiennement par les deux fours à puddler⁶⁶⁹. Enfin, Jules Rozet doit bien livrer quelques fontes brutes à ses confrères s'il veut obtenir d'eux l'escarbille dont il a absolument besoin à Eclaron et au Clos Mortier pour compenser la médiocrité des « charbons blancs » tirés de son affouage et des coupes où les bois tendres sont un peu trop abondants. L'escarbille est l'objet de plusieurs lettres entre Jules Rozet et ses voisins Adam & Drouot (Marnaval) et les Frères Jacquot (Bienville) : à ces derniers, il écrit par exemple qu'il compte absolument sur la totalité de l'escarbille promise, faute de quoi, il ne sera pas en état de leur livrer les fontes qu'ils ont commandées⁶⁷⁰.

Les établissements clients de Jules Rozet sont des forges – au sens strict du terme, ce qui veut bien dire que la liste ne comprend pas alors de fonderies - : Eurville (Mandonnet), Marnaval (Adam & Drouot), Chamouilley (Beugon), Pont-sur-Saulx (Arson), Haironville (Chantreaux), Vieux Jean d'Heurs (Pierson & Thomas), Bienville (Jacquot Frères), Montreuil (Gény). En fait, le problème n'est pas de ne pas vendre mais plutôt de parvenir à fournir tout le monde.

A cette première liste de clients, habituels consommateurs de fontes d'affinage, s'en ajoute une seconde au milieu des années 1840. Elle est bien courte et ne comprend que deux références : André, (le Val d'Osne) à partir de septembre 1844, et Viry-Viry (Cousances) à partir

⁶⁶⁷ : Ibid., Rozet à L. Thiébault, Paris, 24 octobre 1833. Rozet à T. Delmont, Velard, près de Dijon, 25 octobre 1833.

⁶⁶⁸ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Rozet à Directeur des Forêts Maison d'Orléans, Paris, 28 octobre 1833.

⁶⁶⁹ : A.P.V.M., Forges de Marnaval, le 25 mars 1833, Adam & Drouot à de Ménilson.

⁶⁷⁰ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, 14 mars 1834, Rozet & de Ménilson à Mrs Jacquot, Eurville : « Mr Rozet a oublié de vous rappeler que nous comptons absolument sur toute l'escarbille. C'est le seul

d'octobre 1846. Pourtant c'est un événement majeur dans l'histoire du Clos Mortier car il s'agit de fonderies qui commandent des « fontes à refondre » et demandent qu'elles soient livrées en « sapots ». Ce conditionnement est une première dans les ateliers du Clos Mortier et explique pourquoi Jules Rozet accorde une gratification à ses ouvriers⁶⁷¹. De plus, les fonderies de Cousances et du Val d'Osne ne sont pas de simples établissements parmi d'autres, elles bénéficient d'une réputation qui les place au sommet pour le soin de leurs fabrications et le rapport qualité-prix, comme on le voit dans le document reproduit ci-dessous : appelé par un correspondant à donner son avis sur les meilleurs fabricants de fontes moulées de Haute-Marne et de Meuse, Jules Rozet répond qu'ils sont nombreux et qu'il se limitera à indiquer les principaux d'entre eux, en désignant l'objet dont ils s'occupent plus spécialement « en sorte que cet objet est mieux soigné et à meilleur marché » :

Pour la poterie et articles de foyer : - M. Viry Bernard, Cousances,
- M. Vivaux, à Dammarie.

Haute-Marne : - Objets d'ornement et de bâtiment : M. André, Osne le Val.
- Tuyaux de descente et autres : - M. Danelle et Cie, Dommartin.
- M. Lebachelé, Dommartin.

Meuse : - Objets de mécanique : - M. Collas, Montiers-sur-Saulx.
- M. Viry-Viry, Cousances.

Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 6 septembre 1844, (pas de nom de destinataire).

Pourquoi André et Viry-Viry s'adressent-ils au Clos Mortier pour obtenir des fontes à refondre ? N'en produisent-ils pas assez pour suffire à leur fabrication ? N'en font-ils pas venir de Comté, où elles sont d'excellente qualité⁶⁷² ? Estiment-ils que les fontes de Jules Rozet sont maintenant assez bonnes pour tenter l'expérience ? Le cas de la Fonderie d'art et d'ornement du Val d'Osne permet de répondre à ces questions. Cet établissement produit d'excellentes fontes élaborées à partir du minerai de roche extrait de minières louées à la Famille d'Orléans dans la forêt de La Baudray, très proche de ses ateliers, à quelques kilomètres à peine. Mais la Famille d'Orléans se montre tellement intransigeante sur les prix qu'André est obligé d'en passer par ses

moyen pour que nous puissions vous fournir des fontes pour la fin de l'été. Si nous n'avions pas d'escarbille, nous préférierions arrêter nos fourneaux et conserver nos charbons blancs pour la forge.”

⁶⁷¹ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal, septembre 1844.

⁶⁷² : On sait que Viry-Viry exploite un fourneau à Romaine, en Comté, en 1833 : est-ce pour alimenter sa fonderie de Cousances-les-Forges ? (A. D. Haute-Marne, A.P.V.M., Ganthier à Rozet et de Ménilson, 26 juin 1833.)

exigences quand il se voit à la veille de manquer totalement de minerai⁶⁷³. Ainsi, le renchérissement du minerai de roche et l'amélioration de qualité de la fonte de 1/2 roche produite au Clos Mortier peuvent expliquer qu'André se tourne maintenant vers les productions de Rozet.

4°) La conquête du marché français (après 1833)

En dehors de la Champagne, ce sont les régions du Midi, de Paris et du Nord qui demandent des fontes de Haute-Marne. La première de ces destinations est la plus éloignée (le port de Gray est à 150 km et il reste de la distance pour atteindre Lyon ou St-Etienne) c'est pourquoi Rozet et de Ménilson font souvent appel aux fontes produites par leurs soins dans des hauts-fourneaux situés un peu plus au sud dans le département : Donjeux, Bréthenay et Vraincourt (entre Joinville et Chaumont), et même Condes, (près de Chaumont). La seconde destination est la plus accessible, par voie fluviale ou par voie de terre. La troisième est moins aisée dans la mesure où le trajet se fait par voie de terre (ce qui est plus coûteux) et où les fontes étrangères sont prêtes à profiter de la moindre occasion favorable.

Rozet et de Ménilson sont en position de jouer entre les demandes formulées par leurs confrères de Champagne et celles des régions citées ci-dessus. En 1833, ils font comprendre à leur commissionnaire de Gray qu'ils ne trouvent aucun intérêt à vendre à Gray, si c'est en dessous de tel prix, et qu'ils ont bien plus avantage à se tourner vers Paris et le Nord⁶⁷⁴. L'année suivante, ils annoncent au même Gurnel que toute leur production de fonte est déjà retenue et qu'ils ne peuvent plus rien lui vendre⁶⁷⁵. D'autres raisons les poussent à verser leurs fontes sur la place de Paris. En effet ils sont en contact direct avec les commissionnaires de St-Dizier par lesquels ils sont tenus au courant au jour le jour des tarifs par voie d'eau ou de terre. Cela permet de faire marcher la concurrence entre ces différents modes de transport ou de trouver la solution convenant le mieux au client selon qu'il préfère être livré au moindre coût ou le plus rapidement possible. D'autre part, si Jules Rozet n'est pas satisfait du travail accompli par ses vendeurs parisiens, il a toujours la ressource de se déplacer à Paris pour prendre contact avec des clients éventuels. Vers le Midi au contraire, les affaires doivent se traiter à distance, par courrier ou avec des intermédiaires : les commissionnaires de Gray sont bien loin, et les clients le sont encore plus. Pour rencontrer les maîtres de forges et les marchands de fer du Midi, Rozet devrait descendre jusqu'à Lyon, St-Etienne et St-Chamond. Aucun document ne nous permet d'affirmer ni même de supposer que Jules Rozet ait fait des déplacements aussi lointains ni qu'aucun de ses clients du département de la Loire ne soit jamais passé au Clos Mortier.

⁶⁷³ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménilson au Préfet de la Haute-Marne, 15 mai 1849.

⁶⁷⁴ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 1^{er} nov. 1833, Rozet et de Ménilson à Gurnel, commissionnaire, Gray.

⁶⁷⁵ : Ibid., 21 oct. 1834, Rozet et de Ménilson à Gurnel, commissionnaire, Gray.

A la fin de l'été 1833, Gurnel Fils, commissionnaire à Gray, vient faire une tournée de prospection en Haute-Marne⁶⁷⁶. L'événement n'est pas si fréquent et il est sans doute la marque de l'intérêt manifesté par le Midi envers les fontes de Haute-Marne. A la suite de quoi, Jules Rozet accepte de livrer 4 à 500 tonnes dans le courant de l'hiver, à prendre à Eclaron ou à Donjeux⁶⁷⁷. Un autre appel est formulé par Neyrand & Thiollère, de St-Chamond, au mois de novembre 1833 ; ils prennent 60.000 kg de fontes de Donjeux à livrer en janvier 1834 chez Gurnel. Ils se disent intéressés par des relations suivies mais Rozet leur annonce qu'il n'a plus rien à vendre sur le Midi, toute sa production étant déjà retenue⁶⁷⁸. En 1837, Neyrand & Thiollère font une nouvelle tentative, mais sans plus de succès⁶⁷⁹. Le flux se réactive au printemps 1838 de manière suffisamment solide pour que Rozet et de Ménilson misent sur le long terme en créant un dépôt permanent à Gray (une rubrique nouvelle « Dépôt de Gray » apparaît dans le Journal). Ils recourent toujours aux services de la maison de commission Gurnel et y adjoignent ceux de la maison Trayvoux, également à Gray. Ils approvisionnent ces deux commissionnaires à partir de leurs hauts-fourneaux du centre de la Haute-Marne mais aussi du Clos Mortier, pourtant fort éloigné du port d'embarquement sur la Saône.

Si le courant s'active, en revanche aucune clientèle régulière ne paraît se dessiner à l'exception de Marcellin Dubouchet, maître de forges à St-Chamond dont les commandes s'étalent de 1840 à 1847. A ces livraisons fractionnées et irrégulières, on peut trouver plusieurs raisons. Il y a d'abord le goulet d'étranglement des transports : dès que le trafic devient trop important, comme en 1840 et 1841, les voituriers manquent. Rozet et de Ménilson rappellent à un important client qu'ils sont parfaitement conscients de cette difficulté ; ils savent bien qu'en Haute-Marne ils sont les plus éloignés du Midi et qu'en conséquence ils « ne sont pas maîtres d'expédier quand ils le désirent. » ; c'est pourquoi, ils ont pris la précaution de ne pas convenir avec lui d'une date limite de livraison⁶⁸⁰. Le manque de voituriers a ses répercussions sur les tarifs. Ils deviennent excessifs et Rozet et de Ménilson font savoir à leur commissionnaire que c'est la seule raison de l'augmentation de leurs factures⁶⁸¹.

D'autre part, dès que le prix de la fonte devient moins rémunérateur, le courant en direction du Midi peut être aussitôt suspendu. En 1844 par exemple, Rozet et de Ménilson avertissent leur commissionnaire de Gray qu'ils ne veulent pas descendre en dessous de 165 francs et qu'ils préfèrent vendre en Champagne et à Paris⁶⁸². S'étant renseignés sur l'évolution

⁶⁷⁶ : A.P.V.M., Gray 23 septembre 1833, Gurnel Fils à de Ménilson (R. par de M. le 25 7bre).

⁶⁷⁷ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Gurnel, Gray, 28 septembre 1833.

⁶⁷⁸ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménilson à Gurnel, Gray, 21 octobre 1834.

⁶⁷⁹ : A.P.V.M., Neyrand, Faure & Thiollère à Rozet et de Ménilson, 2 septembre 1837.

⁶⁸⁰ : A. D. Haute-Marne, 50 J, lettre de Rozet et de Ménilson à Marcellin Dubouchet, St-Chamond, 6 février 1841.

⁶⁸¹ : Ibid., Rozet à Gurnel, Gray, 8 octobre 1840, et à Lequin, Joinville, 1^{er} mars 1841.

⁶⁸² : Ibid., Rozet et de Ménilson à Trayvoux, Gray, 21 juin 1844 et 15 janvier 1845.

des cours de la Foire de Beaucaire⁶⁸³, et sur l'avis de Trayvoux, ils décident de suspendre tout envoi sur Gray en janvier 1845. Ils s'y résolvent d'autant mieux que deux de leurs clients, dont Neyrand & Thiollière, font des difficultés pour payer ; ils doivent les menacer de poursuites judiciaires ou bien de faire des mandats sur eux, procédés dont ils assurent qu'ils ne sont pas du tout coutumiers. Une reprise temporaire se manifeste en 1847, avec une commande de 200.000 kg en saumons faite par Schneider (Le Creusot) et livrée au moyen de 50 convois routiers.

<p style="text-align: center;">Rozet et de Ménilson Ventes de fontes dans le Midi 1833 – 1847</p> <p>app : appel fait par le client ess : lot d'essai Cl : commande passée par un client</p> <p style="text-align: center;"><i>Sources : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal et Copies de lettres</i></p>									
	Neyrand & Thiollière St-Chamond	Dugas & Vialis St-Chamond	Marcellin Dubouchet St-Chamond	Génessieux Terrenoire	Girardet & Cie St-Chamond	Sandherr	Simon Vernay, près de St-Etienne	Camel, Lyon	Schneider Le Creusot
1833									
1834									
1835									
1836									
1835									
1836									
1837	app								
1838		e + Cl		Cl		Cl			
1839	Cl	Cl				Cl			
1840	Cl		Cl	Cl + ess				ess	
1841			Cl						
1842			Cl						
1843									
1844			Cl		Cl		Cl		
1845	Cl						Cl		
1846									
1847			Cl						Cl

<p style="text-align: center;">Rozet et de Ménilson Ventes de fontes Paris et couronne de Paris, Nord, Lorraine 1833 – 1847</p> <p>app : appel fait par le client ess : lot d'essai Cl : commande passée par un client</p> <p style="text-align: center;"><i>Sources : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal et Copies de lettres</i></p>									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

⁶⁸³ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménilson à Trayvoux, Gray, 17 août 1844.

	Thiébault, Paris	Calla, Paris	Baudry, Paris	Davidson, Paris	Lagoutte, Paris	Magne, Paris	Montataire (Oise)	Leclerc-Sézille, Denain (Nord)	Crapez, Bavay (Nord)	Leblanc, St-Mihiel (Meuse)	Karcher et Westerman, Metz
1833	ess	ess									
1834											
1835											
1836											
1835											
1836											
1837											
1838							ess + Cl				
1839							Cl	ess + Cl		Cl	
1840							Cl	Cl	Cl	Cl	Cl
1841							Cl				
1842											
1843											
1844			Cl		ess						
1845			Cl								
1846			Cl								
1847			Cl	ess + Cl		ess + Cl					

Dans le Nord, deux usines seulement achètent des fontes du Clos Mortier en 1839 et 1840 : Denain passe un marché de 100.000 kg, et Bavay, 31.000 kg. C'est peu, en dehors évidemment de ce qui peut être vendu par tel ou tel commissionnaire de St-Dizier à titre personnel mais dont n'a pas connaissance⁶⁸⁴.

Plus que le Midi et le Nord, c'est avec la place de Paris que Jules Rozet incline à travailler. Il rend visite à tel ou tel marchand de fontes ou maître de forges pour faire connaître et écouler ses fontes. Au mois de décembre 1832, il est chez les Frères Perrier, fabricants de machines à Chaillot. Après leur avoir assuré que les fontes de Haute-Marne sont propres à la seconde fusion, il leur propose quelques échantillons. Intéressés, les Frères Perrier acceptent un petit lot, sans dissimuler leurs craintes quant au succès de l'essai ni cacher l'opinion peu favorable dans laquelle ils tiennent en général des fontes françaises « comparativement aux fontes anglaises »⁶⁸⁵. L'affaire n'a pas lieu, Jules Rozet ayant fait entre temps une mauvaise chute qui l'écarte momentanément des affaires. Rétabli, il reprend contact avec les Frères Perrier au mois d'octobre 1833 après s'être enquis de savoir si les fondeurs parisiens utilisaient l'air chaud⁶⁸⁶. Il entreprend de démontrer que l'application de cette technique dans les Wilkinson permet d'utiliser

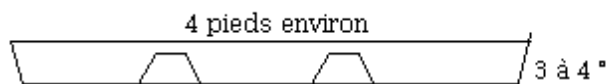
⁶⁸⁴ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fons Rozet, Copies de lettres, 27 septembre 1839, et 19 septembre 1840.

⁶⁸⁵ : Ibid., Rozet et de Ménilson à Perrier Frères, 5 octobre 1833.

⁶⁸⁶ : A.P.V.M., Ganthier à Rozet & de Ménilson, Chamouilley 26 juin 1833 : « Mr Beugon Arson est absent, je ne puis vous dire messieurs si quelques fondeurs font usage d'air chaud à Paris mais je sais seulement que M. Viry-Viry, propriétaire de la fonderie de Cousances s'en sert et qu'il en est très satisfait, ce même M. Viry avait l'intention de monter une pareille machine à son fourneau de la Romaine dans la Comté. A Cousances vous pourriez avoir des renseignements sur la manière dont cela marche, je me chargerai bien de vous en donner. »

les fontes françaises de manière satisfaisante⁶⁸⁷. Mais les Frères Perrier laissent cette lettre sans réponse.

A la même époque, L. Thiébault, marchand de fontes à Paris, fait savoir à un commissionnaire de St-Dizier qu'il serait disposé à acquérir des fontes champenoises. Mis au courant, Rozet s'empresse de lui écrire en proposant ses productions. Il n'omet pas de préciser le prix auquel la maison Calla vient d'en prendre un lot et ajoute que le coût momentanément peu élevé de la voie d'eau est une circonstance idéale pour faire un essai⁶⁸⁸. Thiébault se laisse convaincre, effectue un déplacement jusqu'en Haute-Marne, vient à Eclaron examiner les fontes qu'on y produit et passe commande. Les saumons sont réceptionnés au début du mois de novembre par le commissionnaire de St-Dizier. Mais ce dernier n'en est pas satisfait : les saumons « ont une bien mauvaise forme, ils diffèrent les uns des autres en grosseur, et la plupart paraissent être des loups⁶⁸⁹ ». Il demande qu'on les confectionne, sans plus de frais, comme ceux qu'on peut voir dans son dépôt de St-Dizier et dont il fait un croquis :



Rozet tient-il compte de ces observations ? On ne le sait pas. Par contre il s'enquiert de savoir si Thiébault utilise ou non l'air chaud dans ses Wilkinson, indiquant que cela procure une économie de combustible et « permet d'employer les fontes moins noires, en ce qu'elles blanchissent beaucoup moins par une seconde et même troisième fusion.⁶⁹⁰ » L. Thiébault reçoit sa première livraison et paye la facture. Rozet le remercie en disant qu'il a écrit à l'importateur du système à air chaud de lui communiquer des renseignements, qu'il a recommandé aux Frères Perrier (Chaillot) ce procédé qui permet de tirer le meilleur parti des fontes de Champagne et que ces derniers s'approprieraient à en faire l'essai prochainement⁶⁹¹. Mais l'affaire ne va pas plus loin, Thiébault refusant d'accepter les fontes qui viennent de lui être livrées, bien que Rozet s'offre à démontrer, Journal à l'appui, qu'elles ont été faites avec les proportions convenues de charbon de bois⁶⁹². Ainsi, les tentatives de Jules Rozet pour placer ses fontes sur Paris se soldent par un échec dans les trois maisons avec lesquelles il a pris contact : Perrier Frères, Calla, et Thiébault. Il devra attendre 15 ans avant que deux d'entre elles ne deviennent ses clientes régulières.

⁶⁸⁷ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménilson à Perrier Frères, 5 octobre 1833.

⁶⁸⁸ : Ibid., 24 octobre 1833, Rozet à L. Thiébault, Marchand de fontes, rue du Paradis Poissonnière, Paris.

⁶⁸⁹ : L'utilisation du mot « loup » n'est pas particulièrement flatteuse car elle désigne, semble-t-il, une sorte de masse solidifiée dans le creuset et infusible. (Jacques CORBION, op. cit., p. L23).

⁶⁹⁰ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Thiébault, Paris, 23 novembre 1834.

⁶⁹¹ : A.D. Haute-Marne, A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Thiébault, 30 novembre 1833.

⁶⁹² : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Thiébault, Paris, 23 janvier 1834.

Les prospections faites par le commissionnaire de Rozet & de Ménilson à Paris n'obtiennent pas plus de succès. Trouvant que ce dernier ne se montre pas très actif⁶⁹³, ils s'adressent à un autre et lui recommandent de se tourner vers la couronne parisienne, c'est-à-dire vers des villes situées dans un rayon de 25 à 30 kilomètres⁶⁹⁴. Cette piste paraît un peu plus intéressante et à partir de 1838, ils envoient des saumons aux forges de Montataire (50.000 kg en 1838, 100.000 environ en 1839, 120.000 en 1840, 400.000 en 1841). Mais, ces livraisons s'interrompent en 1842⁶⁹⁵. Ayant appris en 1840 qu'un marchand de fer de Paris était dans l'intention d'élever des fours à puddler à Athies, ils lui écrivent pour lui demander confirmation et lui proposer des « fontes de Champagne »⁶⁹⁶ mais sans plus de résultat. Sur Paris même, il n'y a toujours aucune vente et Jules Rozet déplore « que les fontes ne suivent pas la même marche que les fils de fer. »⁶⁹⁷.

En 1844 enfin, Jules Rozet obtient ses premiers marchés sur la capitale. Un marchand de fer, Baudry, prend un lot de 100.000 kg au mois d'octobre 1844. Des relations suivies s'établissent : 127.500 kg en 1845, 289.000 kg en 1846, 110.000 kg en 1847. Pour ravitailler ce client, Jules Rozet dispose à partir de 1846 du « Fourneau neuf », ainsi que des fourneaux loués successivement en Meuse et en Marne, près du Canal de la Marne au Rhin⁶⁹⁸. Deux autres clients apparaissent au mois d'août 1847, Magne, marchand de fer, rue de Charonne, n° 23, et Davidson, fondeur, rue de Thionville n° 4, La Villette. Ils prennent des petits lots d'essai au mois d'août puis passent plusieurs commandes de 20 à 40.000 kg (saumons) en octobre et novembre 1847⁶⁹⁹. Pour la première fois, un courant assez consistant paraît donc s'établir en direction de Paris.

A la veille de la crise de 1848, quel bilan peut-on tirer de la fabrication et de commercialisation des fontes brutes au Clos Mortier ?

En termes de quantité, l'évaluation donnée par Jules Rozet lui-même quand il estimait que les fontes brutes représentaient en 1840 les deux tiers de la production de ses hauts-fourneaux⁷⁰⁰, montre que le fil de fer n'est plus maintenant le produit principal du Clos Mortier et qu'il a cédé la place aux fontes d'affinage et de seconde fusion.

Qu'en est-il de la ventilation annoncée au même moment ? D'après Jules Rozet, un tiers de ses fontes était expédié dans le Midi, l'autre tiers à Paris et dans le Nord. Il oubliait de mentionner quelques clients en Champagne. Cette destination a perdu son importance

⁶⁹³ : Ibid., Rozet et de Ménilson à M. Levault, Paris, 9 décembre 1840.

⁶⁹⁴ : Ibid., Rozet à M. Poupard, rue St-Fraire (sic), n° 18, Paris, 1^{er} décembre 1840.

⁶⁹⁵ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Journal de 1838 à 1841.

⁶⁹⁶ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Rozet à Baudry, maître de forges, rue du Petit Carreau, Paris, 7 décembre 1840.

⁶⁹⁷ : Ibid., Rozet et de Ménilson à Gabriel Varnier, St-Dizier, 18 février 1841.

⁶⁹⁸ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Fourneau Neuf, de Vieux Jean d'Heurs et Sermaize, 1846, 1847.

⁶⁹⁹ : A.D. Haute-Marne, 50 J : Journal du Clos Mortier. Journal du Fourneau Neuf. Registre « Expéditions de fontes », août, octobre et novembre 1847.

relativement aux années 1833-1838 où elle absorbait tout le surplus des hauts-fourneaux du Clos Mortier et d'Eclaron, mais elle existe toujours, pour un client unique : Rozet et de Ménilson réservent maintenant leurs saumons à la Forge Neuve de St-Dizier (près de 1.220 tonnes en 1846⁷⁰¹) ; en retour cette usine leur livre des fers puddlés à la houille pour la filerie du Clos Mortier. Ils écoulent aussi des fontes sous forme de sapots auprès de deux fondeurs de la région qui ont des grandes exigences de qualité. En résumé, on dira que, sur la Champagne métallurgique (Haute-Marne et sud-ouest de la Meuse) le Clos Mortier réserve maintenant ses productions à quelques clients particulièrement choisis.

Tout le reste est dirigé en dehors de la région en fonction des circonstances et du marché. Il s'agit maintenant d'une activité régulière et calculée de laquelle Rozet et de Ménilson tirent le meilleur profit en dirigeant leurs fontes vers le Midi ou vers Paris à un moment ou à un autre. Mais il y a une différence entre ces deux destinations : pour la première, aucun document ne permet de supposer que Rozet et de Ménilson – à part l'épisode du « dépôt » de Gray⁷⁰² - aient eu l'intention de s'imposer durablement dans les régions métallurgiques de la Loire ou au Creusot. Au contraire, la deuxième est l'objet de leur attention et de leurs espérances. A voir la manière dont ils activent des hauts-fourneaux en situation septentrionale, près du Canal de la Marne au Rhin et du chantier du chemin de fer de Paris à Strasbourg, cet objectif paraît logique. On aura noté un fléchissement quantitatif des ventes dans ces deux grandes directions à partir de 1840 quand Rozet et de Ménilson ne peuvent plus compter sur le Fourneau d'Eclaron ; une reprise s'amorce en 1846 quand ils peuvent s'appuyer sur le Fourneau Neuf qu'ils viennent d'édifier.

Il reste à différencier les fontes vendues en saumons (à partir de 1833) de celles commençant à être vendues en sapots (à partir de 1844, et surtout 1848). Dans ce domaine des fontes à refondre, les premiers succès ne sont pas le fait du hasard, comme l'explique le journaliste Osman Saupique, dans une note de *l'Ancre*⁷⁰³ consacrée aux productions du Clos Mortier lors de l'Exposition de St-Dizier de 1860. Selon lui, la France ne produisait pas de fonte à refondre avant 1843, hormis celle de Franche-Comté. Mais celle-ci était peu utilisée à cause de son prix. Il fallait tirer cette qualité de fonte d'Angleterre pour alimenter la grande majorité des fonderies et les fabriques de machines de France. Saupique rapporte qu'on entreprit au Clos Mortier de fabriquer des fontes de moulage capables de rivaliser avec les fontes anglaises et

⁷⁰⁰ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au Sous-Préfet de Wassy, 25 mars 1840.

⁷⁰¹ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Clos Mortier et du Vieux Jean d'Heurs, 1846.

⁷⁰² : Ce que le Journal appelle le Dépôt (Gray) semble correspondre non pas à une création de Rozet et de Ménilson approvisionnée et administrée par leurs soins, mais à des fontes déposées chez leur commissionnaire et mises à la disposition de ce dernier pour répondre plus rapidement à des commandes ou à des demandes.

⁷⁰³ : Issu d'une importante et nombreuse famille de marchands de bois de St-Dizier, prenant en compte les intérêts de ces derniers dans la rivalité qui les oppose souvent aux maîtres de forges, évitant de tomber dans une partialité

qu'on y parvint en 1843 avec une « fonte surcarburée, douce à la lime, suffisamment tenace et ayant peu de retrait »⁷⁰⁴.

Ainsi, est-on tenté d'établir un rapport entre les efforts accomplis par Jules Rozet pour mettre la fonte et le fer produits dans ses usines à un niveau suffisant pour passer à la filière et les possibilités s'ouvrant alors à cette fonte sur le marché local et français pour les fonderies de qualité. Il serait intéressant de savoir si dans le Haut-Pays, celui du minerai de roche, on a eu conscience des progrès accomplis dans les hauts-fourneaux contrôlés par Jules Rozet avec des minerais moins réputés, et de ce que ces améliorations mettaient les fontes de basse Marne et de basse Blaise en état d'égaliser la qualité des Vosges et de la Franche-Comté. Cette lecture des faits ne paraît pas excessive quand on lit le rapport de Légion d'Honneur de Jules Rozet dans lequel sont soulignés les perfectionnements réalisés par le récipiendaire dans la fabrication des fers fins destinés à la fabrication du fil de fer et dans celle des fontes noires de seconde fusion, capables de rivaliser avec celles de Franche-Comté et d'Angleterre⁷⁰⁵.

Enfin, la distinction que l'on peut établir entre saumons et sapots dans les expéditions de fonte faites par Rozet et de Ménilson permet de mettre en relief le profil d'entreprise du Clos Mortier : quand Rozet et de Ménilson fabriquent et vendent des saumons à l'extérieur de la Champagne, ils ne font preuve d'aucune originalité par rapport à bien d'autres hauts-fourneaux de la région ; par contre, la fabrication et la commercialisation de sapots représente une activité bien particulière dans laquelle – à preuve du contraire – ils se révèlent être des précurseurs et des initiateurs : en effet, comme pour le fil de fer, l'exemple du Clos Mortier sera imité.

Alors que le succès technique et commercial se dessine, Jules Rozet et Eugène de Ménilson émettent soudainement en 1846 le souhait de quitter les affaires (sans doute à la suite du revers de fortune d'Eugène de Ménilson, ce qui est vraisemblable mais pas prouvé) et de leur préférer les activités et les responsabilités de notables, moins contraignantes et dans lesquelles ils se trouvaient plus ou moins engagés depuis 1830.

excessive envers les uns ou les autres, Osman Saupique ne peut être taxé de bienveillance partielle. Son avis favorable sur les fontes à refondre du Clos Mortier paraît dicté par la seule reconnaissance d'une réussite technique.

⁷⁰⁴ : Osman SAUPIQUE, *Journal de l'Exposition de St-Dizier*, n° du 15 novembre 1860, pp. 103-104.

⁷⁰⁵ : A.D. Haute-Marne, 48 M 8 et 9, Dossiers de Légion d'Honneur, 1860 et 1861 : « Les fers de Franche-Comté et les fers fins étaient jusqu'alors seuls employés à la fabrication des fils de fer. M. Rozet eut le premier l'idée d'employer à cette fabrication les fers de Champagne en améliorant leur qualité par un travail spécial. (...). La Franche-Comté avait seule le privilège de fabriquer des fontes noires destinées à la 2^{ème} fusion : à la suite de longs et coûteux essais, M. Rozet est parvenu à produire des fontes noires qui rivalisent avec les fontes de Franche-Comté et qui pour certains emplois, sont préférés à ces fontes, ainsi qu'aux meilleures fontes anglaises. »